



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service économie agricole**

Le  
à

Affaire suivie par : Odile FIZET  
[ddtm-sea-btae@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-sea-btae@seine-maritime.gouv.fr)  
02 76 78 35 13

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN CAS DE FORCE MAJEURE 2023  
Pour l'implantation des couverts au titre de la BCAE 6 et/ou 7**

Pacage : .....	
Nom ou raison sociale de la structure :	Nom / Prénom du demandeur (si différent) :

Je reconnais que les conditions climatiques inhabituelles et extrêmement défavorables pendant une longue durée, ont eu pour conséquence de rendre les sols impraticables et donc de retarder, d'annuler l'implantation de la culture secondaire ou de détruire la culture secondaire implantée. Cette culture secondaire est prévue dans le cadre du respect de la BCAE 6 (couverture minimale des sols pendant la période hivernale) et/ou de la BCAE 7 (rotation des cultures sur les terres arables).

Nb : La demande de dérogation relative à l'implantation des couverts au titre de la BCAE 6 et/ou 7 ne peut être demandée que pour les parcelles présentes dans les zones où l'indice d'humidité des sols est supérieure à 0,85 (zone en bleu foncé sur la carte en annexe) ou sur justificatifs détaillant l'événement pour les parcelles présentes dans une autre zone.

Chaque parcelle faisant l'objet de la demande de dérogation doit être accompagnée d'une photographie (*si possible géolocalisée et datée*) permettant d'attester de la difficulté rencontrée (*exemple d'applications pouvant être utilisée : Geotag photos*).

Les demandes de dérogation sont à retourner à la DDTM **avant le 15 décembre 2023**

Motivations générales de la demande :

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

Je demande à bénéficier d'une dérogation à l'implantation du couvert ou de la culture secondaire précédemment cité sur les parcelles impactées suivantes :

Numéro d'îlot :	Numéro de parcelle :	Superficie :	Etat du Couvert hivernal ou de la culture secondaire 2023/2024 :	Commentaires
			<input type="checkbox"/> Semé mais détruit par les intempéries <input type="checkbox"/> Semis retardé <input type="checkbox"/> Semis annulé	
			<input type="checkbox"/> Semé mais détruit par les intempéries <input type="checkbox"/> Semis retardé <input type="checkbox"/> Semis annulé	
			<input type="checkbox"/> Semé mais détruit par les intempéries <input type="checkbox"/> Semis retardé <input type="checkbox"/> Semis annulé	
			<input type="checkbox"/> Semé mais détruit par les intempéries <input type="checkbox"/> Semis retardé <input type="checkbox"/> Semis annulé	
			<input type="checkbox"/> Semé mais détruit par les intempéries <input type="checkbox"/> Semis retardé <input type="checkbox"/> Semis annulé	
			<input type="checkbox"/> Semé mais détruit par les intempéries <input type="checkbox"/> Semis retardé <input type="checkbox"/> Semis annulé	
			<input type="checkbox"/> Semé mais détruit par les intempéries <input type="checkbox"/> Semis retardé <input type="checkbox"/> Semis annulé	
			<input type="checkbox"/> Semé mais détruit par les intempéries <input type="checkbox"/> Semis retardé <input type="checkbox"/> Semis annulé	

**Je suis informé :**

- que les services de la DDTM répondront individuellement aux demandes de dérogation ;
- que la demande de dérogation doit intervenir avant toute annonce de contrôle ;
- qu'en cas de contrôle au titre de la BCAE 6 et/ou 7, je dois informer le contrôleur de ma demande de dérogation.

Date et Signature du demandeur:

A renvoyer à la DDTM de Seine-Maritime :  
 Cité administrative, 2 rue Saint Sever, 76032 Rouen Cedex  
[ddtm-sea-pac@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-sea-pac@seine-maritime.gouv.fr)

Annexe :

